

Entropy Resins® Clear Fast Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 02/12/2018 Date de révision: 10/18/2023 Version: CEH-CLF-2023A

SECTION 1: Identification

Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Entropy Resins® Clear Fast Hardener
Code du produit : CEH-CLF, CEH-CLF-QT, CEH-CLF-QT, CEH-CLF-2QT, CEH-CLF-GAL, CEH-CLF-2.5GAL, CEH-CLF-5GAL, CEH-CLF-HD, CEH-CLF-D, CEH-CLF-T

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Agent de durcissement pour résine époxyde.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Gougeon Brothers, Inc
100 Patterson Ave.
Bay City, MI 48706 - U.S.A.
T 888-377-6738 or 989-684-7286
www.entropyresins.com

Distributeur

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 4 (Voie orale)
Skin Corr. 1B
Eye Dam. 1
Skin Sens. 1
Aquatic Acute 3
Aquatic Chronic 3

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (GHS)



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (GHS)

Danger

Mentions de danger (GHS)

Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS)

Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection. En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Garder sous clef. Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

CLF Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Toxicité aiguë inconnue

29,63 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (orale)

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

Substances

Non applicable

Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Alcool benzylique	(n° CAS) 100-51-6	15 – 40
Triméthylhexane-1,6-diamine	(n° CAS) 25620-58-0	15 – 40
1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine)	(n° CAS) 2579-20-6	10 – 30
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymérisé avec (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthyl-1,6-hexanediamine	(n° CAS) 111850-23-8	10 – 30
Phénol, 4,4'-(1-méthylethylidène) bis-, polymère avec (chrométhyle) oxirane et 1,3-cyclohexanediméthanamine	(n° CAS) 60112-98-3	7 – 13

* L'identité chimique exacte et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation.

SECTION 4: Premiers soins

Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation** : En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau** : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire** : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion** : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation** : Provoque des brûlures des voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire** : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
- Symptômes/effets après ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique sèche, mousse.
- Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un jet d'eau.

CLF Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie** : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Volatile amines. Ammoniac. Acide nitrique. Aldéhydes. Phénoliques. Cyanures. Un risque de combustion spontanée peut se produire dans certaines conditions lorsque ce produit est combiné à la sciure, aux copeaux de bois ou autres matériaux celluloseux. La chaleur est générée en raison de l'air qui oxyde l'amine. La sciure peut s'enflammer si la chaleur n'est pas dissipée rapidement.
- Réactivité** : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie** : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales** : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention** : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage** : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone. N'utilisez pas de sciure ou toute autre matière combustible pour éponger une matière déversée.

Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SECTION 7: Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Assurer une ventilation appropriée. Lorsque mélangé aux agents de durcissement présents en grandes quantités, ce produit peut causer une réaction exothermique capable de générer suffisamment de chaleur pour endommager ou enflammer les matériaux se trouvant à proximité et émettre des fumées et des vapeurs qui varient grandement en composition et en toxicité.
- Mesures d'hygiène** : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage** : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Garder sous clef. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
- Température de stockage** : 4 – 32 °C (40 - 90 °F)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

CLF Hardener
Pas d'informations complémentaires disponibles

CLF Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Alcool benzylique (100-51-6)
Pas d'informations complémentaires disponibles
1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine) (2579-20-6)
Pas d'informations complémentaires disponibles
Phenol, 4,4'-(1-méthylethylidène)bis-, polymère avec (chlorométhyl)oxirane et 1,3-cyclohexanediméthanamine (60112-98-3)
Pas d'informations complémentaires disponibles
Triméthylhexane-1,6-diamine (25620-58-0)
Pas d'informations complémentaires disponibles
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymérisé avec (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthyl-1,6-hexanediamine (111850-23-8)
Pas d'informations complémentaires disponibles

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.
Protection oculaire	: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Limpide
Odeur	: semblable à l'ammoniac
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Expected between 11.0 – 12.5 evaluation basée sur la liste des composants
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 200 °F (93 °C) (estimé sur la base d'un produit similaire.)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,02 (eau = 1)
Solubilité	: Eau: Appréciable
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 264 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

CLF Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Autres informations

- Teneur en COV** : La norme ASTM 2369-07 a été utilisée pour déterminer le contenu en matières volatiles du mélange de résine époxy et de durcisseur. La teneur en COV combinée pour le système de résine et de durcisseur est indiquée ci-dessous.
11,75 g/l (CLR / CLF)
- Densité apparente** : 8,5 lb/gal (1.02 kg/L)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Le produit ne réagira pas par lui-même. Une masse de plus d'une livre de produit mélangée à une résine époxy provoquera une polymérisation irréversible avec une accumulation importante de chaleur. Les acides forts, les bases, les amines et les mercaptans peuvent provoquer une polymérisation. Le produit peut réagir avec l'eau, ce qui entraîne une réaction exothermique.
- Stabilité chimique** : Stable dans les conditions normales.
- Possibilité de réactions dangereuses** : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
- Conditions à éviter** : Chaleur. Matières incompatibles. Eau. Humidité.
- Matières incompatibles** : Acides forts. Oxydants forts. Halogènes et composés halogénés. Eau. Nitrates. External heating or self-heating could result in rapid temperature increase and pressure build up. If such a condition were to occur in a drum, the drum could expand and rupture violently.
- Produits de décomposition dangereux** : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Volatile amines. Ammoniac. Acide nitrique. Aldéhydes. Phénoliques. Cyanures. Lorsque le produit est mélangé à de la sciure, des copeaux de bois ou d'autres matières celluloseuses, une combustion spontanée peut se produire dans certaines conditions. De la chaleur est générée lorsque l'air oxyde l'amine. Si la chaleur n'est pas dissipée assez rapidement, elle peut enflammer la sciure.

SECTION 11: Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Alcool benzylique (100-51-6)	
DL50 orale rat	1620 mg/kg
DL50 orale	1580 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 1410 - 1770
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: EPA OTS 798.1100 (Acute Dermal Toxicity), Remarks on results: other:
CL50 inhalation rat	> 4,18 mg/l/4h (aerosol)

1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine) (2579-20-6)	
DL50 orale rat	700 – 780 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1700 mg/kg

Triméthylhexane-1,6-diamine (25620-58-0)	
DL50 orale rat	910 mg/kg

- Toxicité aiguë (voie orale)** : Nocif en cas d'ingestion.
- Toxicité aiguë (voie cutanée)** : Non classé.
- Toxicité aiguë (inhalation)** : Non classé.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Provoque de graves brûlures de la peau.
pH: Expected between 11.0 – 12.5 Évaluation basée sur la liste des composants.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: Expected between 11.0 – 12.5 Évaluation basée sur la liste des composants.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagenicité sur les cellules germinales** : Non classé
- Cancérogénicité** : Non classé
- Toxicité pour la reproduction** : Non classé.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** : Non classé
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** : Non classé

CLF Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Alcool benzylique (100-51-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	400 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:
1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine) (2579-20-6)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	60 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

Danger par aspiration : Non classé

CLF Hardener	
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	264 mm ² /s

Symptômes/effets après inhalation : Provoque des brûlures des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alcool benzylique (100-51-6)	
CL50 - Poisson [1]	460 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	23 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)
CL50 - Poisson [2]	10 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
NOEC chronique poisson	48897 mg/l Test organisms (species): other: Duration: '30 d'
1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine) (2579-20-6)	
CL50 - Poisson [1]	130 mg/l Test organisms (species): Leuciscus idus
CE50 - Crustacés [1]	33,1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	65,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

Persistence et dégradabilité

CLF Hardener	
Persistence et dégradabilité	Non établi.

Potentiel de bioaccumulation

CLF Hardener	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Alcool benzylique (100-51-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,1
Triméthylhexane-1,6-diamine (25620-58-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,77 (at 23 °C)

Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

Autres effets néfastes

CLF Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Autres informations : Aucun autre effet connu.

Nom	Identificateur de produit	Renseignements sur les critères de classification de l'écotoxicité
Alcool benzylique	100-51-6	Non classé
1,3-Cyclohexylènebis(méthanamine)	2579-20-6	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Phénol, 4,4'-(1-méthylethylidène) bis-, polymère avec (chrométhyle) oxirane et 1,3-cyclohexanediméthanamine	60112-98-3	Référence 1,3-cyclohexanediméthanamine
Triméthylhexane-1,6-diamine	25620-58-0	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Phénol, 4,4'-(1-méthylethylidène)bis-, polymérisé avec (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthyl-1,6-hexanediamine	111850-23-8	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3

SECTION 13: Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Département des transports (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

N° ONU (DOT/TMD) : UN2735
Désignation officielle pour le transport (DOT/TMD) : Polyamines liquides corrosives, n.s.a.
Désignation officielle pour le transport – Addition : 1,3-cyclohexanediméthanamine
Classe (DOT/TMD) : 8 - Classe 8 - Matériel corrosif 49 CFR 173.136
Groupe d'emballage (DOT/TMD) : II

Transport maritime

Conformément aux exigences de IMDG

N° ONU (IMDG) : 2735
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
Désignation officielle pour le transport – Addition : 1,3-cyclohexanediméthanamine
Classe (IMDG) : 8 - Matières corrosives
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Polluant marin : Non

Transport par air

Conformément aux exigences de IATA

N° UN (IATA) : 2735
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Polyamines liquides corrosives, n.s.a.
Désignation officielle pour le transport – Addition : 1,3-cyclohexanediméthanamine
Classe (IATA) : 8 - Corrosifs
Groupe d'emballage (IATA) : II
Polluant marin : Non

SECTION 15: Informations sur la réglementation

Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus), sauf pour:

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

CLF Hardener

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with (chloromethyl)oxirane and 1,3-cyclohexanedimethanamine (60112-98-3)	
Flag réglementaire EPA TSCA	PMN - PMN – indique une substance PMN XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site
Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with (chloromethyl)oxirane, reaction products with 2,2,4(or 2,4,4)-trimethyl-1,6-hexanediamine (111850-23-8)	
Flag réglementaire EPA TSCA	FRI - FRI – indique une substance polymérique ne contenant aucun amorceur de radicaux libres dans son nom d'inventaire, mais qui est envisagée pour protéger le polymère désigné formé à partir d'un quelconque amorceur de radicaux libres, et ce quelle que soit la quantité utilisée XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site

Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

Réglementations des Etats - É-U

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Alcool benzylique (100-51-6)
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List U.S. - Massachussets - Liste Right To Know
Triméthylhexane-1,6-diamine (25620-58-0)
U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 02/12/2018
Date de révision : 10/18/2023
Autres informations : Aucun.

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.